



Sommaire :

- Défibrillateur
- Dangers naturels
- Inauguration garderie
- Coup de balai
- Ouverture piscine La Sarraz
- La Slovaquie à Eclépens
- Emondage haies
- Article Association sauvegarde Mormont
- Nouvel horaire administration communale
- Vente de vin

EDITO

Le 3 mai 2017 le Conseil législatif de l'ASI7, l'Association Scolaire des 7 communes – Région de la Sarraz, comprenant les communes de Chevilly, Eclépens, Ferreyres, Moiry, Orny, Pompales et La Sarraz, a accepté le crédit de construction d'un nouveau bâtiment scolaire à La Sarraz. Le coût total, étude comprise, de ce nouveau collège, destiné à l'enseignement des élèves de secondaire, est devisé à environ 15 millions de francs. Cette décision donne un écho gratifiant aux nombreuses heures de travail effectuées par les Municipaux des écoles des 7 communes. Il est à relever le très bon climat de travail au sein du Comité de direction, occupé à la création de cette nouvelle Association scolaire qui sera totalement opérationnelle sur le terrain dès juillet 2019. C'est à cette date que le nouveau collège devrait être terminé et que la séparation de l'Association scolaire actuelle ASISEVV, regroupant 13 communes devrait être effective. Ce projet est particulièrement important car il est destiné à assurer une bonne formation de nos générations futures, soit un élément essentiel, qui doit rester une priorité communale, cantonale et fédérale.

Etienne Morier-Genoud
Municipal des écoles à Eclépens

DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE



Un défibrillateur cardiaque a été installé dans le hall intérieur du bâtiment communal, à la Rue du Village 24.

Une séance de démonstration d'utilisation de ce défibrillateur, destinée à la population d'Eclépens, aura lieu sur place

Le mercredi 31 mai 2017 – de 16h00 à 18h00

En cas d'intérêt, une séance plus conséquente, en présence des samaritains, sera organisée à la grande salle d'Eclépens. Inscriptions à disposition le jour de la démonstration.

ETUDE DES DANGERS NATURELS

Les études et la réalisation des différentes cartes des dangers naturels (projets CDN-VD) réalisées par la Commission Cantonale des Dangers Naturels sont terminées.



Par conséquent, la Municipalité d'Eclépens a rendu publique en date du 18 novembre 2015 les cartes des dangers naturels, établies à sa demande, concernant le territoire communal affecté à la zone à bâtir.

Concernant les dangers des chutes de pierres et plusieurs événements survenus au bas des falaises du Mormont, la Municipalité a demandé au bureau Tecnat SA de faire une offre pour une étude de protection contre les chutes de pierres sur l'ensemble des falaises du Mormont.

L'étude nous a été présentée par le mandataire et a été confirmée par la Municipalité qui étudie, en collaboration avec le canton, la mise en œuvre des mesures de protection.

INAUGURATION DE LA GARDERIE « L'OASIS »



C'est en présence de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite qu'a eu lieu l'inauguration officielle de la Garderie l'Oasis à Eclépens, aménagée dans les anciens locaux de La Poste.

Cette garderie dispose de 22 places pour des enfants dès 4 mois à l'âge scolaire.

De plus, cette structure dispose de quelques places d'accueil parascolaire. Les parents, dont les enfants sont scolarisés à Eclépens ont la possibilité d'inscrire

leurs enfants dans cette UAPE. Les renseignements se trouvent sur le site Internet : www.garderieoasis.com.

Pour rappel, il existe également une UAPE « Les Funambules » à La Sarraz pour les enfants scolarisés dans cette commune.



COUP DE BALAI

C'est par une belle journée ensoleillée que le Groupement des Anciens d'Eclépens (GRANEC), accompagné d'une classe d'école primaire de notre village, ont travaillé pour notre commune, le mercredi 5 avril 2017.

Plusieurs travaux ont été réalisés dans la bonne humeur tels que :



- Ramassage des déchets le long des routes et dans le village
- Plantation des sapins
- Plantation de ceps de vigne
- Rangement de bois au refuge
- Peinture de la benne à verre à la déchetterie

Pendant ce temps, une équipe préparait de succulentes pâtes mode chalet au Refuge.

Un tout grand MERCI est adressé à tous les acteurs de cette belle journée, qui contribue au bien-être de tous les habitants.



INAUGURATION DE LA PISCINE DE LA SARRAZ

Après plusieurs mois de travaux, la piscine de La Sarraz a fait peau neuve pour vous accueillir avec le retour des beaux jours.

L'ouverture officielle au public est fixée au

Samedi 3 juin 2017 à 10h00

Ce jour-là l'entrée à la piscine sera gratuite pour tout le monde.



De plus, tous les abonnements vendus le 3 juin bénéficieront d'une réduction de 10%.

Venez nombreux essayer le nouveau toboggan et profiter des nouveaux aménagements.



LA SLOVAQUIE A ECLEPENS

En date du 14 juin 2017 sera officiellement inauguré le nouveau Consulat honoraire de Slovaquie au Château d'Eclépens par le Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères de la République slovaque, Monsieur Ivan Korčok et Madame l'Ambassadeur de la République Slovaque en Suisse Andrea Elscheková Matisová. Pourquoi et comment sont les questions légitimes que l'on peut se poser.

A l'issue d'études à Lausanne et Londres en septembre 1994, je désirais poursuivre mon expérience à l'étranger. L'Europe centrale a toujours été une région qui m'attirait de par la richesse de son histoire et de son destin parfois tragique. En 1995, plusieurs jeunes démocraties avaient vu le jour dont la République Slovaque après la révolution de velours (1993) qui a vu la Slovaquie et la Tchéquie se séparer pacifiquement. Pour beaucoup de jeunes curieux de ma génération, la fin du communisme et la chute du mur de Berlin, représentaient des possibilités de découverte de nouveaux horizons et un terrain d'expériences fantastiques. La chance et le hasard ont voulu que je parte travailler pour l'OTAN en Slovaquie alors que je n'avais pas de formation militaire particulière et que je n'avais même pas terminé mon école de recrue. Peut-être que ce séjour allait me permettre de rendre au pays ce que je n'avais pas pu faire à l'armée ! Cette chance m'a été offerte par le Professeur Erwin Galantay de Cossonay que je rencontrai par hasard à Cossonay. D'origine hongroise et réfugié en Suisse depuis 1956, celui-ci me mis en contact avec le Département fédéral de la Défense (DDPS) et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) afin d'envisager un départ initialement prévu pour la Hongrie pour soutenir les relations entre civils et militaires.

Pour comprendre les raisons de ce départ, il faut se resituer dans le contexte de la fin de la guerre froide en 1989. Un risque important existait que les nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'est soient reprises en main par l'armée qui était le seul organisme qui était organisé dans ces pays après la chute du communisme. Le risque potentiel de conflits était très élevé dans cette période de grande instabilité. Malheureusement, ce fut le cas dans plusieurs pays comme en Russie (coup d'Etat militaire heureusement avorté avec l'arrivée d'Elsine) et en ex-Yougoslavie avec leurs lots de souffrances et de misères. En effet, les militaires de ces pays ne pouvaient pas accepter les changements démocratiques et populaires. Ils étaient en totale perte de prestige et de repaires. D'une situation de privilégiés du régime, ils devenaient des parias qui avaient opprimé leurs peuples et maté dans le sang toutes contestations pendant 50 ans de communisme (insurrection de Budapest en 1956, Printemps de Prague en 1968 etc..). Pire, ils avaient soutenu une armée étrangère soviétique contre leur propre peuple. L'estime pour les militaires dans la population civile de ces pays est d'ailleurs malheureusement encore aujourd'hui très basse vu ce passé très lourd.

Dans ces conditions, l'OTAN dû très rapidement réagir et se transformer. D'une organisation militaire de défense, elle devint une organisation de sécurité. Un programme fut créé pour envoyer du monde dans ces pays. Seuls des jeunes sans famille pouvaient faire du travail d'information dans des conditions difficiles auprès de la société civile (journaliste, fonctionnaires, diplomates, étudiants et militaires) afin de faire comprendre que la sécurité et la défense d'un pays est l'affaire de tous et nullement d'une caste endoctrinée et séparée du monde réel qui avait tous les droits. C'est dans ce programme qui dépendait directement du Conseiller spécial du Secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana que je fus embrigadé.

L'arrivée à Bratislava fût assez épique dans un pays dont je ne maîtrisais pas la langue et qui venait d'élire à sa tête un ancien boxeur nationaliste nommé Vladimir Meciar, très opposé à l'OTAN.

Après de multiples péripéties et grâce au soutien de certains de mes hôtes slovaques et de fonds suisse, hollandais, anglais et américain (Georges Soros), j'ai réussi à organiser dans une académie militaire dans les Tatras (Liptovsky Mikulas) des séminaires et conférences qui ont accueilli des conférenciers et personnalités civils et militaires d'Allemagne, des Pays-Bas, de Finlande, de Suède et de Suisse pour expliquer nos modèles démocratiques à des militaires, de futurs diplomates, des journalistes et des membres du Parlement slovaque. Une partie de l'argent récolté a aussi servi à soutenir une ONG qui est aujourd'hui un institut renommé et indépendant en Slovaquie (think-tank), actif en politique étrangère et de sécurité. Aujourd'hui, plusieurs des participants au cours, ont des postes à responsabilité. D'une petite graine plantée en 1995 a poussé un arbre qui essaime. En 1996, je suis rentré en Suisse.

Quelle a été ma surprise, lorsqu'un beau jour d'hiver 2015, vingt ans après mon séjour dans ce beau pays, l'Ambassadrice de Slovaquie en Suisse m'a téléphoné pour me rencontrer. Si vous voyez des voitures immatriculées en Slovaquie à Eclépens, faite leur bonne accueil car eux se réjouissent de vous accueillir, Bratislava n'est qu'à quelques kilomètres de Vienne.

Aujourd'hui, Eclépens peut s'enorgueillir d'être la seule petite commune de Suisse à héberger un consulat. Une dérogation spéciale a dû être obtenue de la Confédération...quand même...on n'est pas loin du milieu du monde ! Merci.

François de Coulon

EMONDAGE DES HAIES ET ELAGAGE DES ARBRES

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies

- a) **à la limite de propriété ;**
- b) **à une hauteur maximale de 1m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas.**

Elagage des arbres

- a) **au bord des chaussées : à 5m de hauteur et à 1m à l'extérieur ;**
- b) **au bord des trottoirs : à 2.50m de hauteur et à la limite de propriété.**

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

En cas d'élimination de gros volumes de déchets verts, vous êtes priés de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud, municipal (079.254.07.83).

Lutte contre le bruit :

En vertu du Règlement de police, nous vous rappelons que les travaux bruyants, tels que taille-haie, tondeuse, etc..., **sont interdits le dimanche et les jours fériés, ainsi qu'avant 7h et après 22h en semaine.**

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU MORMONT

Réponse à l'article « Du ciment à Eclépens ? Pourquoi ?

Photo de la carrière d'Eclépens du 4 avril 2017

En préambule de ce qui suit, la Municipalité tient à préciser que cet article n'engage que l'ASM et ne cautionne pas certaines fausses allégations qui figurent dans celui-ci. La Municipalité, quant à elle, autorise sa publication par souci d'équité, mais conserve néanmoins sa position quant à sa mission de promouvoir et d'aider au développement les industries sises sur la commune d'Eclépens. Pour rappel, et ceci dans l'idée de M. Pignat, son article paru dans l'Eclépanais N° 7 de juin 2016, voulait uniquement retracer l'historique de l'entreprise Holcim, et non pas chercher à recevoir des réponses.

Dans son article, paru dans l'Eclépanais no 7 de juin 2016, Monsieur Pignat retrace l'historique de la cimenterie. Il termine par trois questions : « La décision de 1951 n'était-elle pas justifiée ? Et si l'exploitation s'arrêtait ? Pour ... quoi ? » Si l'auteur termine par des questions, c'est sans doute qu'il souhaite que quelqu'un y réponde ! Merci donc à un ancien directeur de la cimenterie de tenter d'ouvrir le débat en offrant la possibilité de s'exprimer à des personnes qui n'ont pas une vision du futur semblable à la sienne et merci aussi à la Municipalité de permettre à l'Association pour la Sauvegarde du Mormont (ASM) de répondre à ces questions en donnant son point de vue.



Une précision au préalable : les membres de l'ASM veulent sauver ce qui reste du Mormont. Ils ne sont ainsi pas opposés à ce que la cimenterie poursuive son activité avec du calcaire venu d'ailleurs, transporté par voie ferroviaire. Cette solution n'est pas impossible, puisque 2 trains par jour suffiraient à assurer son approvisionnement en roche.

L'exploitation du Mormont est un sujet qui ne laisse pas indifférent. Selon de quel point de vue on se place, on est pour ou contre. Ce sujet divise la population et cet article atteindrait déjà son but si les personnes inconditionnelles de la poursuite de l'exploitation le lisent jusqu'au bout !

La décision de 1951 était-elle justifiée ?

Sur le passé, nous n'avons pas prise : nous ne pouvons qu'avoir une certaine nostalgie de ce qui a été : une exploitation raisonnée et raisonnable (100'000 tonnes en 1953, mais 800'000 tonnes aujourd'hui), des habitations construites pour les ouvriers, un directeur s'impliquant dans la vie locale, le siège de la société à Eclépens, des largesses dont toute la région a profité. Bien que farouchement combattue par les milieux scientifiques, la décision d'exploiter le calcaire du Mormont,

a eu l'aval des autorités de l'époque. Elle a apporté beaucoup d'avantages, à Eclépens surtout. Elle a contribué au développement de la localité, à alimenter la caisse communale tout en offrant aux contribuables un taux d'imposition attractif.

Si aujourd'hui la plupart de ces avantages ont disparu, il n'en reste pas moins que le ciment est un produit incontournable qui devrait être considéré comme très précieux, car il n'existe que par la destruction de l'environnement. Il ne devrait être utilisé que lorsqu'il n'y a pas d'autres alternatives. Comment justifier, par exemple, des routes cimentées, des énormes « chalets » en béton recouverts de bois, alors que la Suisse sous-exploite ses forêts ? Monsieur Pignat retrace l'évolution des matériaux de construction : la pierre, la chaux, le ciment. Cette liste n'est peut-être pas exhaustive...

« Et si l'exploitation s'arrêtait ? Pour...quoi ?? »

L'exploitation du Mormont s'arrêtera le jour où le calcaire restant ne pourra plus être exploité. C'est une certitude. La seule question est de définir quand tombera cette échéance. Et là les avis divergent. Pour l'ASM, 2022 est la date limite ; elle correspond à l'extension accordée dans les années 2000. Sur le terrain, c'est le front actuel de la carrière. Pour...quoi voulons-nous voir l'exploitation s'arrêter ? Pour sauver le plateau de la Birette (qui ne produirait que 7 années de calcaire supplémentaire), pour que le Mormont éventré garde encore un minimum d'attrait, pour que le climat local ne soit pas davantage modifié par cette trouée gigantesque. En montant depuis La Sarraz, on peut voir des piquets couronnés de bleu qui marquent les limites de l'extension. Arrêtez-vous vers le premier jalon près du chemin et imaginez que vous êtes au bord d'un précipice de 70 mètres de profondeur, s'étendant, en largeur, sur 200 mètres (il y a aussi un autre piquet du côté d'Orny), et en longueur sur 1,5 kilomètre. De cet endroit, vous aurez bientôt une vue imprenable sur... la cimenterie. Et n'espérez pas voir ce fossé comblé : pour l'instant il n'en est plus question !

Les autorités cantonales ont accordé l'extension au plateau de la Birette jusqu'en 2029. Même si Holcim espère poursuivre au-delà de cette date limite, en attaquant la zone sommitale, la réalité des faits est différente : la zone protégée, classée à l'inventaire fédéral des paysages (IFP), ne sera jamais exploitée. Madame de Quattro, Conseillère d'Etat, ainsi que la grande majorité des Député(e)s l'ont encore affirmé l'été passé.

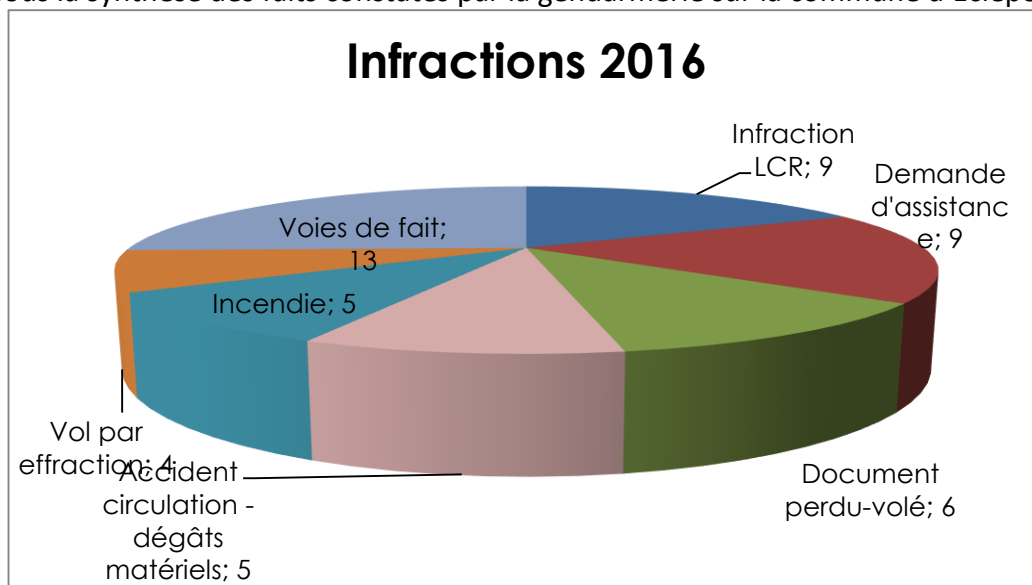
Ainsi, 5 ans ou 12 ans, c'est la durée restante pour exploiter le Mormont. Dans les deux cas de figure, c'est court. Le cimentier devrait commencer à se préoccuper de l'avenir de ses ouvriers travaillant à la carrière. Quant aux habitants, ils peuvent se réjouir : leurs habitations ont bientôt fini de se fissurer !

Dernières précisions : dans le cas où le plateau de la Birette serait exploité, nous revendiquons dans notre recours au Tribunal cantonal le maintien d'une arche de pierre, d'une centaine de mètres de large, située sur le front de l'exploitation actuelle. Ce passage maintiendrait un accès direct au sommet du Mormont depuis Eclépens, atténuerait l'impact visuel de l'excavation, permettrait aux animaux empruntant le « mauvais » côté, depuis La Sarraz, de rejoindre facilement le secteur boisé conduisant au pont spécialement construit pour eux, à grands frais, sur l'autoroute. Contactez-nous ou manifestez-vous auprès des autorités villageoises si vous adhérez à cette idée. Il nous arrive parfois de dire, des regrets dans la voix : « On aurait dû agir avant ! » Pour le Mormont, « avant », c'est maintenant.

Pour l'Association pour la Sauvegarde du Mormont :
Alain Chanson, président - Daniel RoCHAT, secrétaire

GENDARMERIE – SYNTHÈSE DE L'ANNEE 2016

Ci-dessous la synthèse des faits constatés par la gendarmerie sur la commune d'Eclépens en 2016



NOUVEL HORAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Dès le 1^{er} juin 2017, les bureaux de l'administration communale seront ouverts comme suit :

Lundi	de 09h00 à 11h00
Mardi	de 16h00 à 18h00
Mercredi	de 09h00 à 11h00
Jeudi	Fermé
Vendredi	de 09h00 à 11h00

VENTE DE VIN

Paiement comptant

La vente de vin de la commune aura lieu à la buvette du football

le mercredi 7 juin 2017 de 17h à 19h

Pinot gris	50 cl	Fr. 9.-
Pinot noir	70 cl	Fr. 11.-
	140 cl (magnum)	Fr. 28.-
	Magnum en caissette	Fr. 35.-
Carton de 6 verres		Fr. 20.-

Munissez-vous d'emballages pour le transport de vos bouteilles

